

*Questions orales***L'ASSURANCE-MALADIE**

L'ÉNONCÉ DE PRINCIPE DU CHEF DU PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, le chef du parti libéral de l'Ontario et chef de l'opposition ontarienne a répudié publiquement la politique du ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social à l'égard du dépassement d'honoraires. Il l'a qualifiée de stratégie du bord de l'abîme et a exprimé son profond désaccord. Afin que tous les Canadiens puissent bénéficier de bons soins de santé, le premier ministre va-t-il ordonner au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de mettre un terme à cette stratégie et de négocier de bonne foi avec les provinces?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le président, je ne peux rien dire à propos du chef libéral de l'Ontario, mais je peux dire que je soutiens entièrement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BILINGUISME

LA POLITIQUE DU PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, cela ne nous éclaire pas tellement sur la politique du parti libéral à cet égard, et cela vaut également pour la politique du bilinguisme. Le premier ministre va-t-il la préciser pour la gouverne des quelques libéraux qui restent en Ontario, afin qu'ils sachent quel doit être leur credo avant les prochaines élections, que ce soit le parti libéral de l'Ontario ou le gouvernement du Canada qui énonce la politique du bilinguisme et la politique à l'égard de l'assurance-maladie?

● (1500)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, quand le chef de l'opposition officielle aura fait entendre raison à M. Davis sur cette question, je vais, de mon côté, parler à M. Peterson.

* * *

PÉTITIONS

M. DEANS—LA PROLONGATION DU VERSEMENT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Hamilton Mountain

(M. Deans), le 11 octobre, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGEM. DOMM—LA LETTRE DU COMMISSAIRE AU SYSTÈME MÉTRIQUE—DÉCISION DE M^{ME} LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Je voudrais maintenant me prononcer sur la question de privilège que le député de Peterborough (M. Domm) a soulevée à la Chambre, le 4 octobre 1983. J'ai, cela va sans dire, étudié attentivement les documents que le député m'a remis.

M. McGrath: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: On ne peut pas faire appel au Règlement pendant que je rends une décision.

M. McGrath: Les députés devraient s'asseoir.

Mme le Président: Je le sais. Merci beaucoup. Je promène d'habitude un regard sévère autour de moi pour faire comprendre à tous les députés qu'ils doivent m'écouter, mais il est difficile de prendre un air dur en ce moment. La Chambre est très silencieuse. Je vous remercie beaucoup.

J'ai examiné tous les documents et j'ai évidemment écouté les exposés que le député de Peterborough et d'autres ont présentés sur la question. J'ai aussi pris bonne note des commentaires de Beauchesne et d'Erskine May qui ont été cités dans le cours de ces exposés. Personne, bien sûr, ne met leur valeur en doute dans l'interprétation traditionnelle de l'application des privilèges. C'est là-dessus que portaient évidemment les interventions.

Il n'y a naturellement aucun doute que tout acte ou omission qui entrave ou restreint la Chambre ou ses membres dans l'exercice de leurs fonctions constitue une violation des privilèges ou un outrage. Le député de Peterborough prétend que la lettre en cause a précisément cet effet et c'est sur ce point que la présidence doit établir s'il y a présomption suffisante.

Se conformant à une longue et honorable tradition, la Chambre protège la liberté de parole, non seulement de ses propres membres, mais de tous les citoyens. Le député s'est défendu d'attaquer la liberté de parole des simples citoyens, mais si l'on veut que la liberté de parole ait un sens, il faut tolérer le langage brutal ou même offensant. Des observations peuvent être injustes, inexactes ou même choquantes. Si nous croyons au droit d'exprimer ses opinions, nous devons en tolérer l'expression même quand ces opinions sont erronées, malencontreuses et impulsives.